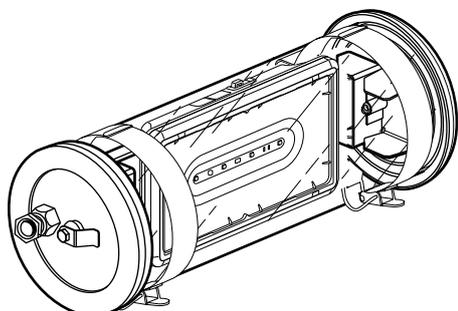


Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'ambiance saillie SATI Adressable Plastique/Inox

Référence : 0 626 69

www.legrandoc.com

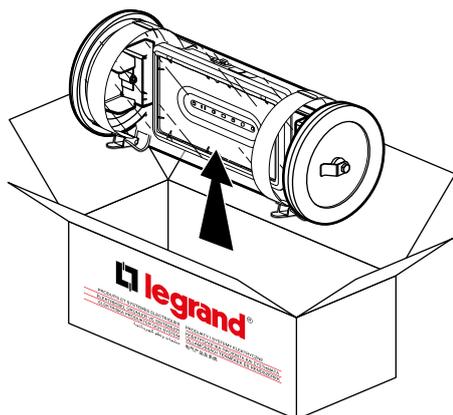
SOMMAIRE	Page
1. Description	1
2. Installation	2
3. Fonctionnement	2
4. Raccordement	13
5. Maintenance	21



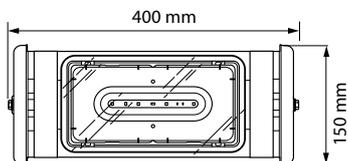
1. DESCRIPTION

BAES d'ambiance IP 67 - IK 07
 400 lm - 1h
 Classe II :
 Consommation : 0,9 W - 1,3 VA

• Livraison



• Cotes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 2270 g.
 Volume : 10,5 dm³.

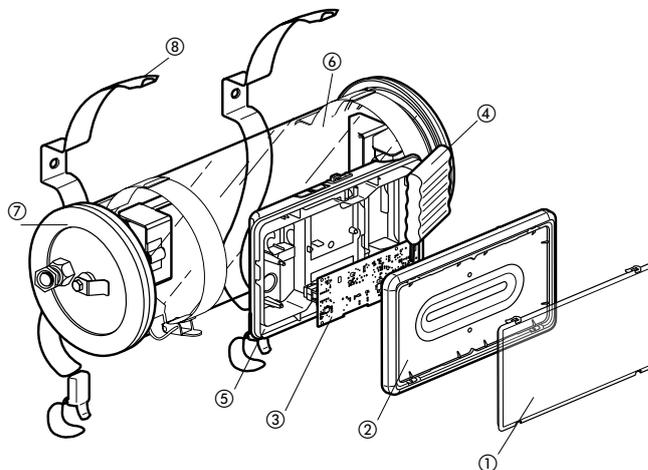
• Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural.
 Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en ambiance dans les ERP et ERT.
 Flux assigné à 1 heure : 400 lumens.
 Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).
 Conforme aux normes : NF C 71-801 et NF EN 60598-2-22
 NF C 71-820 + NF 413.
 Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.

• Caractéristiques techniques (suite)

Classe II : .
 Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.
 Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.
 Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz.
 Equipé de bornes à raccordement automatique à forte capacité (2 x 2,5 mm²).
 Température d'utilisation : -5 °C à +35 °C

• Matériaux



Enveloppe plastique Classe II :

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Réflecteur : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ③ Carte électronique.
- ④ Batterie.
- ⑤ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑥ Tube polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑦ Embout (x2) : tôle inox et joint (x2) en caoutchouc
- ⑧ Sangle (x2) : acier inox

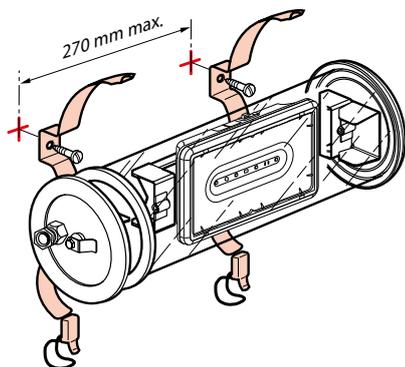
Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

• Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 23,8 MJ.

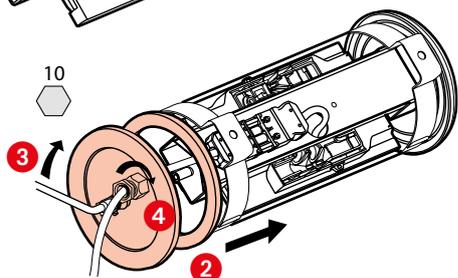
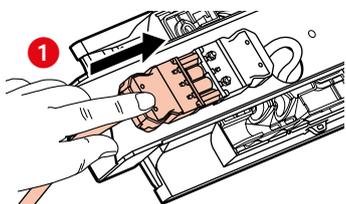
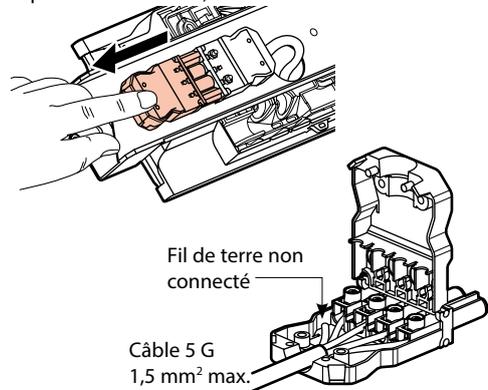
2. INSTALLATION

• Fixation en saillie

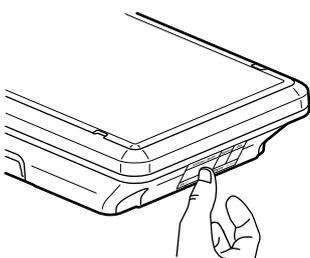


• Raccordement

Capacité des bornes 1,5 mm²



Coller une étiquette de maintenance sur le BAES réf. 0 609 00 et y inscrire la date de mise en service.



Il convient que le luminaire soit positionné de telle manière que le regard prolongé du luminaire à une distance inférieure à 0,5 m ne soit pas attendu.

3. FONCTIONNEMENT

Ce BAES SATI adressable embarque deux modes de fonctionnement qui sont le mode SATI et le mode adressable.

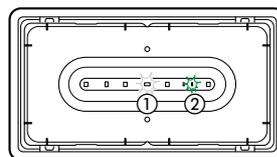
Mode SATI

Ce BAES est configuré en usine en mode SATI, il peut alors être exploité dans ce mode, sans aucune intervention sur celui-ci.

Mode adressable

Ce BAES peut aussi être exploité sur un système adressable, pour cela il doit être adressé à l'aide de la passerelle réf. 0 882 40 suivant la procédure décrite dans le chapitre "Adressage des blocs". Il devient alors possible de le contrôler à distance à l'aide de la centrale de gestion réf. 0 626 00 (pour plus de précision, se reporter au manuel de mise en oeuvre des BAES adressables fourni avec la réf. 0 626 00).

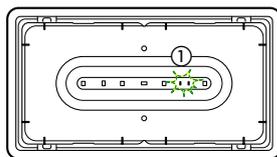
■ 3.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage de la LED blanche de veille ①

Allumage de la LED verte d'état du bloc (clignotante pendant la charge des accumulateurs 24 h max.) ②

Cas particulier

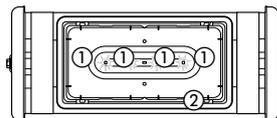


Clignotement vert/jaune des 2 LEDs de signalisation ①

- bloc non adressé/présence tension BUS

- bloc adressé/absence tension BUS

■ 3.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Allumage des 4 LEDs de secours blanches au flux déclaré de 400 lm ①

Extinction de la LED verte d'état du bloc ②

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.3 Mise au repos par les télécommandes 0 625 20 /21 et 0 039 00 /01

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche Extinction  met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie, respect de la réglementation EC14.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

■ 3.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test de la source lumineuse pendant 15 s.

Une fois par trimestre :

Passage en secours et test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

3.4.1 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Luminaire OK	Défaut accumulateur	Autre(s) défaut(s)
Verte	 (fixe ou clignotante)	○	○
Jaune	○	 (fixe)	 (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches Allumage  et Extinction  de la télécommande.

3.4.2 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche Extinction  de la télécommande réf. 0 625 20/21 ou 0 039 00/01. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.5 Interrogation du bloc

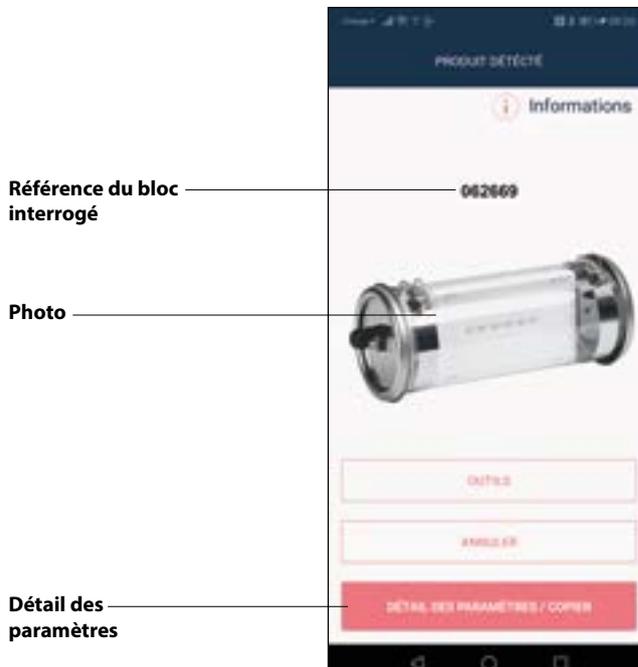
La passerelle de configuration infrarouge réf. 0 882 40 avec l'application Close Up permettent de visualiser et de modifier les paramètres des blocs de sécurité.



 Les copies d'écran sont évolutives en fonction des mises à jour de l'application Close Up.

3.5.1 Visualisation des informations

Etape 1 : Après avoir interrogé le bloc souhaité, on a accès aux informations suivantes



Etape 2 : Cliquer sur  pour avoir accès à la documentation technique



Renvoi vers le site www.legrandoc.com pour consultation de toute la documentation liée au produit.



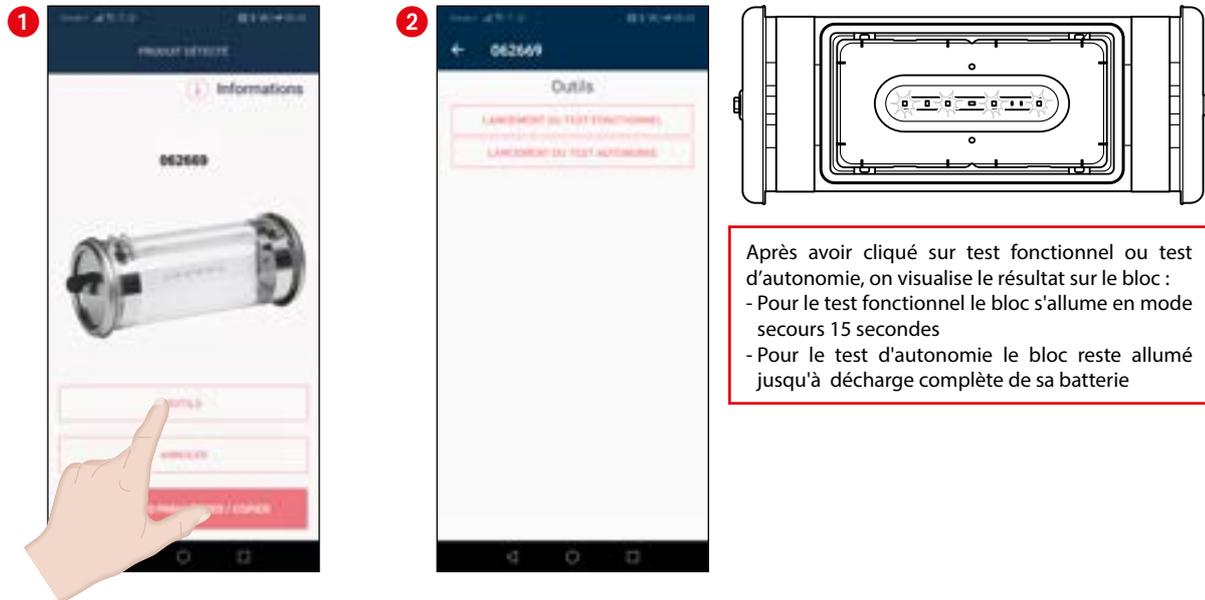
3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.5 Interrogation du bloc (suite)

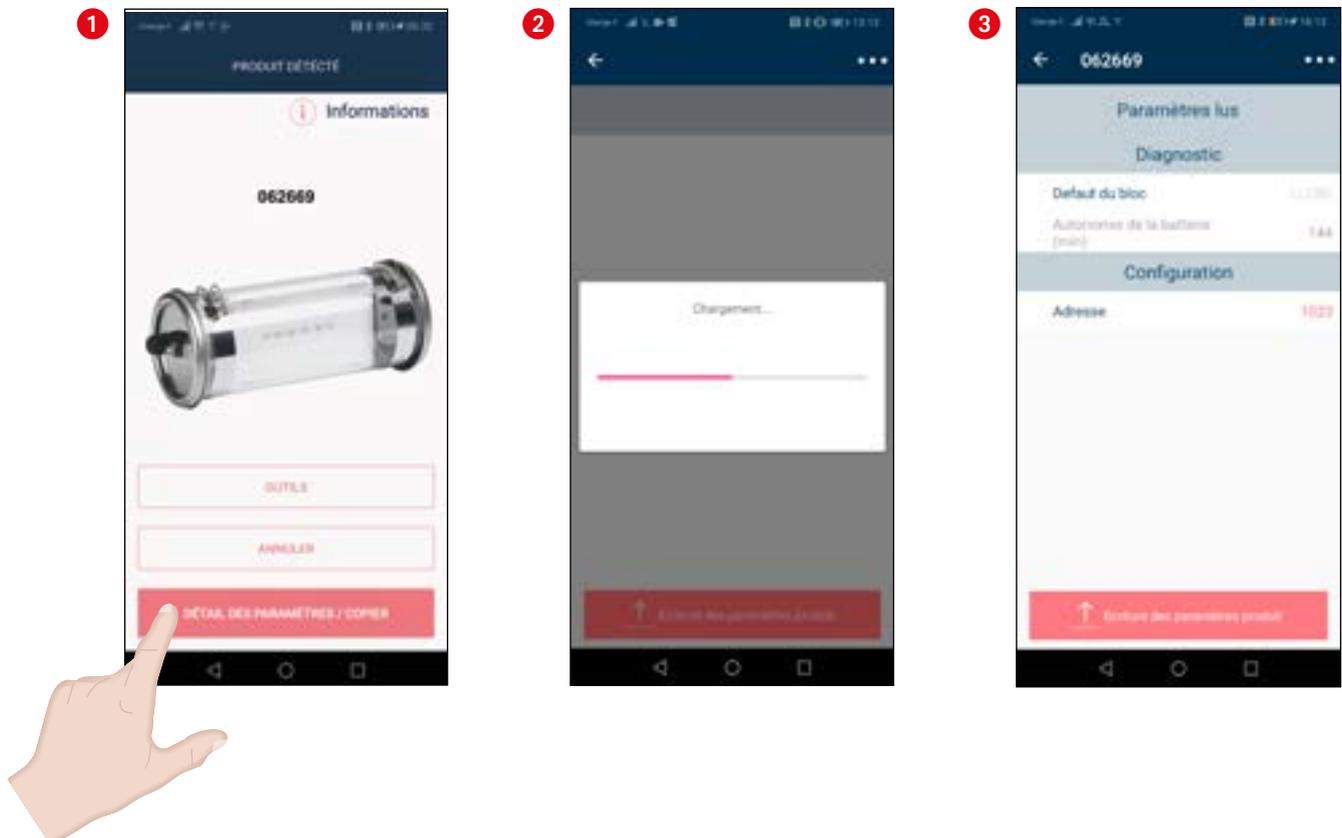
3.5.1 Visualisation des informations (suite)

Etape 3 : Cliquer sur "OUTILS" pour lancer un test fonctionnel et un test d'autonomie.

Le lancement des tests fonctionnel et d'autonomie se dérouleront uniquement si le bloc est suffisamment chargé. Ces tests sont immédiats, ils ne sont pas reportés.



Etape 4 : Cliquer sur "DÉTAIL DES PARAMÈTRES" pour avoir accès à la liste complète des paramètres et à des informations complémentaires. Durant cette étape il faut maintenir la passerelle en direction du bloc interrogé, le chargement des paramètres est visualisable sur l'écran du téléphone.

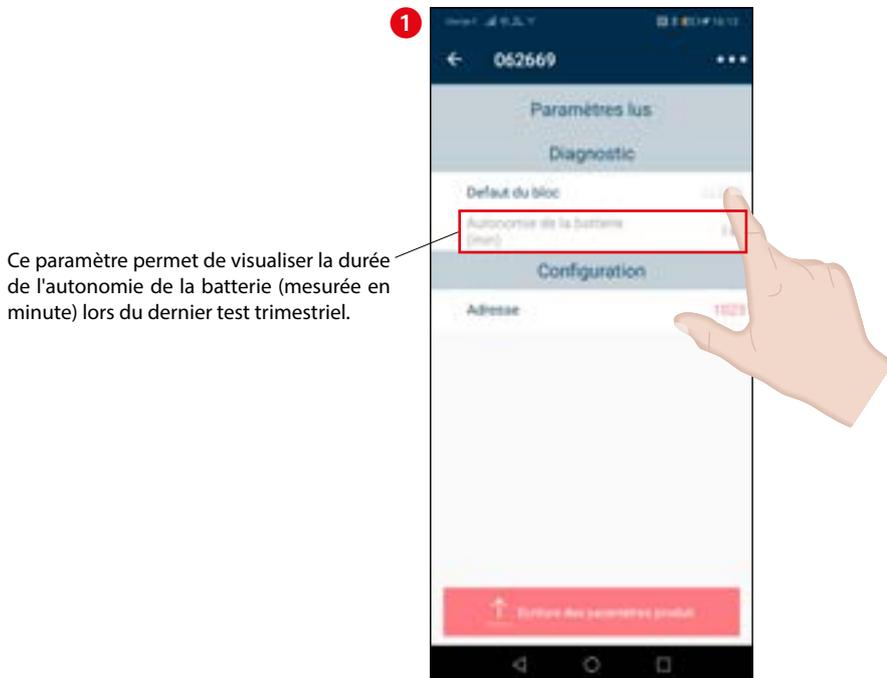


3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.5 Interrogation du bloc (suite)

3.5.1 Visualisation des informations (suite)

Etape 5 : Dans la partie "Diagnostic" cliquer à droite de "Defaut du bloc" pour avoir accès au type de défaut.



Ce paramètre permet de visualiser la durée de l'autonomie de la batterie (mesurée en minute) lors du dernier test trimestriel.

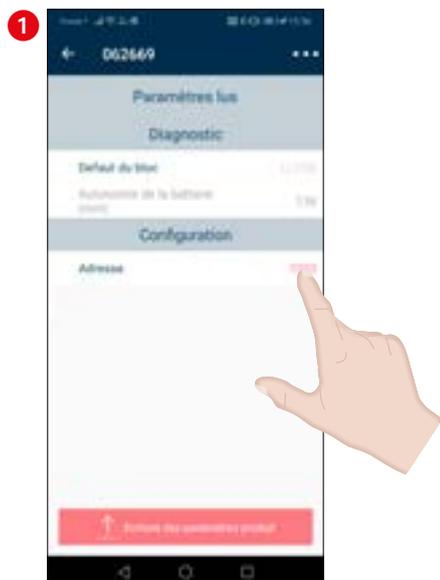


Le défaut est identifié par une coche.

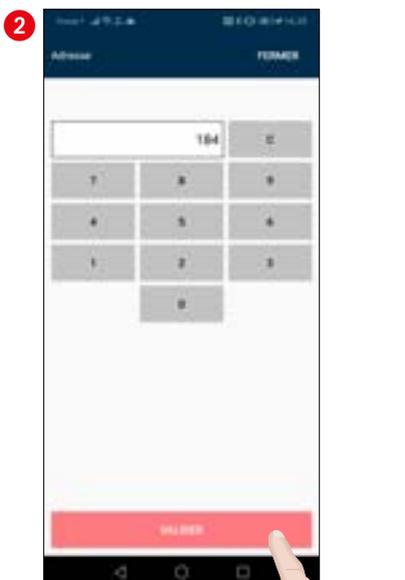
3.5.2 Modification de l'adresse d'un bloc

Après avoir interrogé le bloc (voir paragraphe 3.5.1 Visualisation des informations) on peut l'adresser en suivant les étapes ci-dessous.

Remarque : L'adresse 1023 correspond à la fonction SATI standard.



Pour attribuer une adresse au bloc il faut cliquer à droite de "Adresse".



A cette étape on entre le numéro que l'on souhaite attribuer à l'adresse du bloc, puis on valide.



Il faut ensuite enregistrer cette modification en cliquant sur "Ecriture des paramètres produit".

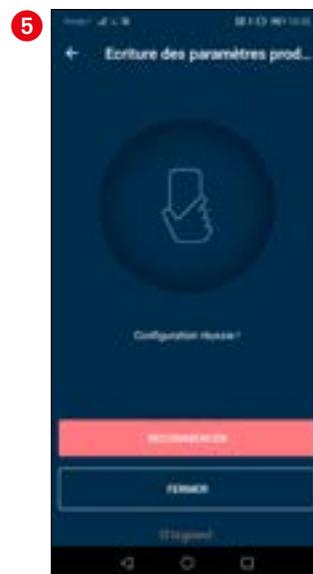
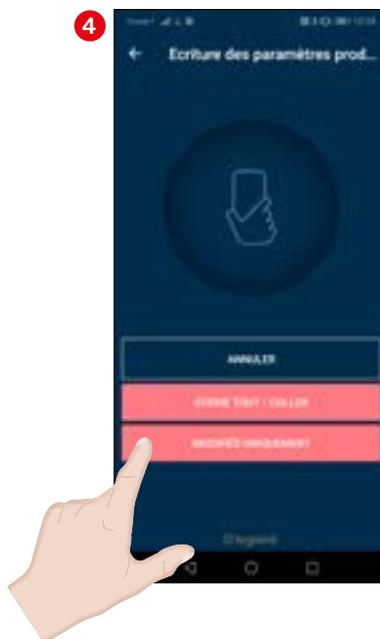
3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.5 Interrogation du bloc (suite)

3.5.2 Modification de l'adresse d'un bloc (suite)



Viser le bloc avec la passerelle pour valider cette action.



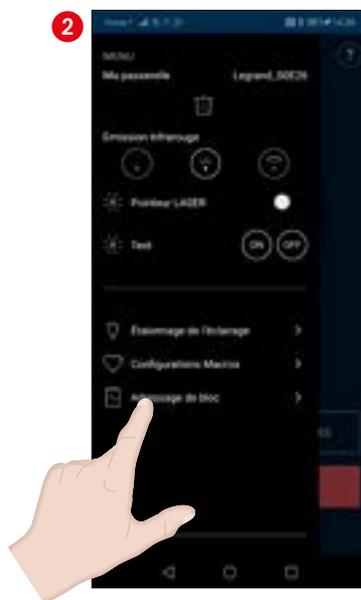
L'adresse a bien été enregistrée.

■ 3.6 Adressage des blocs

Si on fait le choix de ne pas interroger le bloc avant, l'adressage peut se faire selon deux méthodes différentes, par adressage direct ou à partir d'une liste. Pour accéder à l'adressage des blocs, suivre les étapes détaillées ci-dessous :



Sur l'écran d'accueil cliquer sur .



Cliquer sur "Adressage de bloc".



A cette étape il y a 2 choix possibles :
- Adressage du système à l'aide d'une liste (avec fichier .csv)
- Adressage direct des blocs

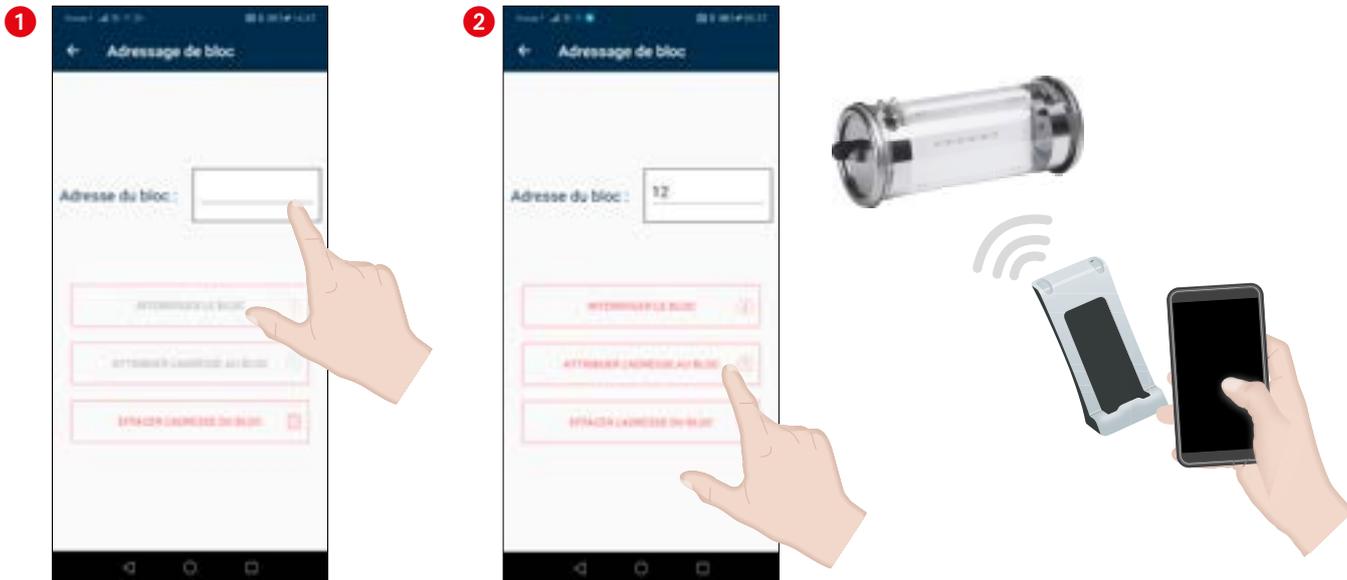
3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.6 Adressage des blocs (suite)

3.6.1 Adressage direct

Attribuer une adresse

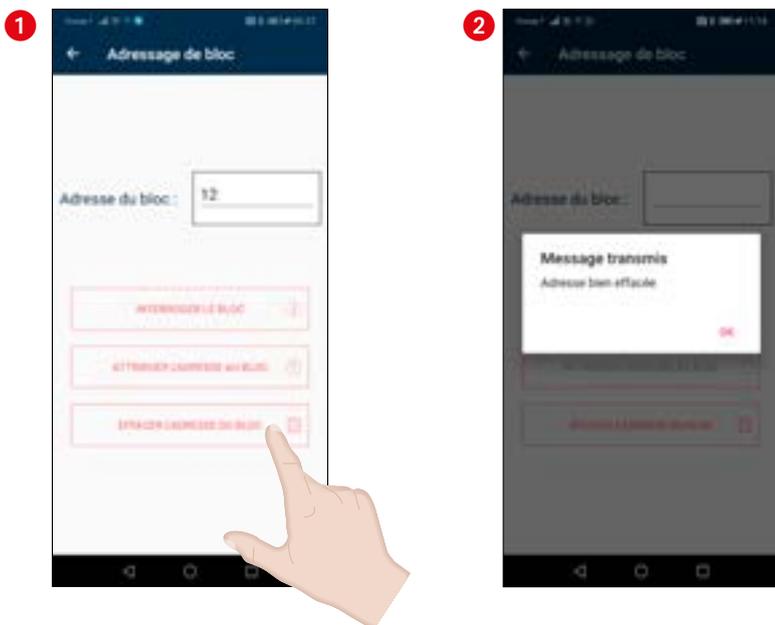
Après avoir cliqué sur "Adressage direct des blocs", cliquer sur "Adresse du bloc" pour attribuer une adresse.



Attribuer un numéro d'adresse puis terminer l'action par "Attribuer l'adresse au bloc".

Effacer une adresse

Pour effacer l'adresse du bloc on vient cliquer sur "Effacer l'adresse du bloc".



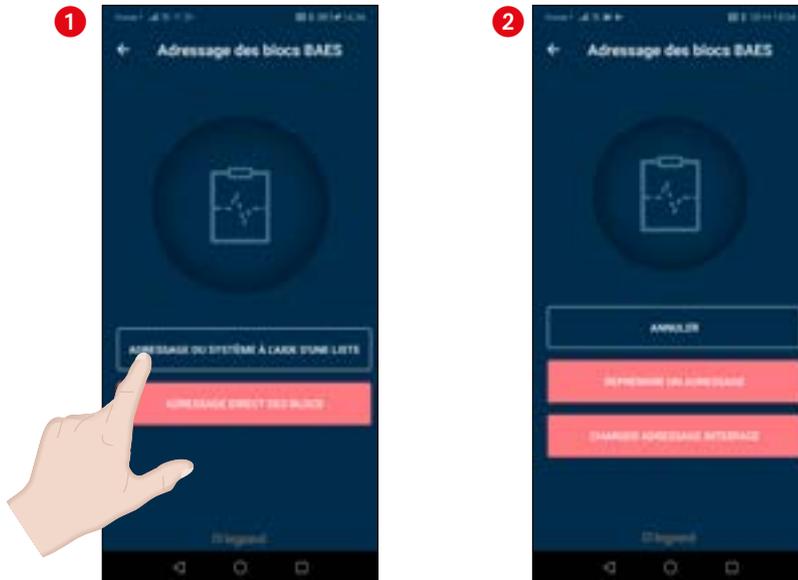
3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ **3.6 Adressage des blocs** (suite)

3.6.2 Adressage du système à l'aide d'une liste

Après avoir cliqué sur "**Adressage du système à l'aide d'une liste**" on a 2 choix :

- Reprendre un adressage
ou
- Charger adressage interface



Après avoir cliqué sur "**Charger adressage interface**" il faut rattacher le fichier en .csv de l'interface concernée. Pour plus de détails sur la création du fichier en .csv se reporter au manuel de mise en œuvre des BAES adressables.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.6 Adressage des blocs (suite)

3.6.2 Adressage du système à l'aide d'une liste (suite)



Sélectionner le fichier.



Le fichier est importé et on a accès au contenu en cliquant sur le +



Pour adresser les blocs cliquer sur l'icône



L'icône du bloc concerné devient vert si il est bien adressé.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.6 Adressage des blocs (suite)

3.6.2 Adressage du système à l'aide d'une liste (suite)

⚠ Si le bloc ne répond pas ou n'a pas reçu l'information d'adressage le message suivant apparaît :



Cliquer sur "Non", puis réessayer



Il faut ensuite enregistrer ce fichier répertoriant les blocs adressés : cliquer sur "Enregistrer".



On doit ensuite cliquer sur "Enregistrer ici" puis nommer ce fichier répertoriant les blocs adressés et "Enregistrer".



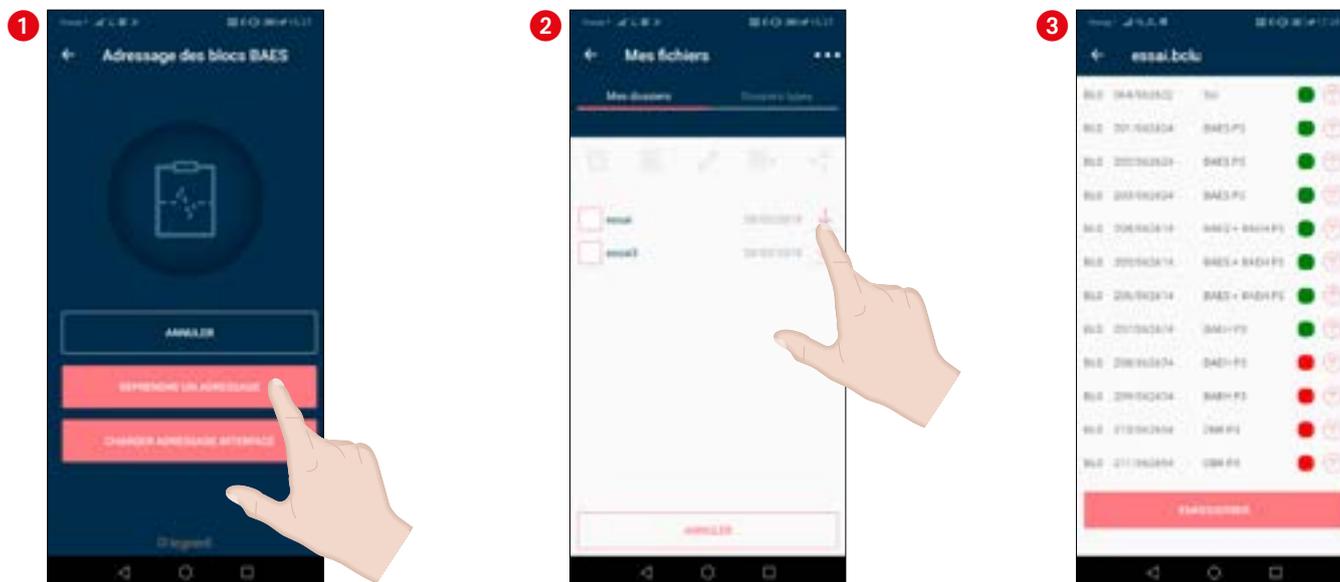
3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ **3.6 Adressage des blocs (suite)**

3.6.2 Adressage du système à l'aide d'une liste (suite)

Pour reprendre un adressage

Cliquer sur "**Reprendre un adressage**" pour poursuivre un adressage avec la visualisation des blocs déjà enregistrés.



On sélectionne l'icône ↓ et on peut alors travailler sur le fichier de l'interface concernée en reprenant les étapes décrites précédemment.

Effacement de l'adresse d'un bloc dans une interface

A partir de l'écran visualisant le détail de l'interface, il est possible d'effacer les adresses des blocs ayant des points verts.

Appui sur l'icône 🗑️ et le point du bloc concerné repasse en rouge

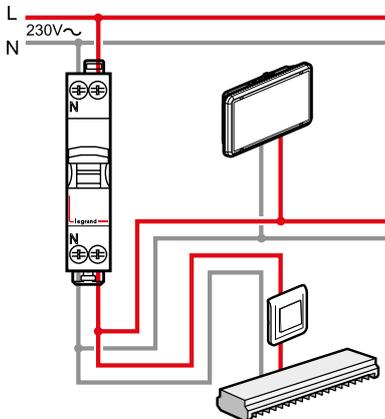


4. RACCORDEMENT

■ 4.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation.

L'alimentation des blocs est soumise aux mêmes règles que les luminaires (câblage normal).

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande Legrand réf. 0 625 20 ou 0 625 21 ou ancienne génération réf. 0 039 00 ou 0 039 01 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

Les télécommandes réf. 0 625 20/21 disposent de 3 modes de fonctionnement:

- **Mode standard** : jusqu'à 600 produits
- **Mode surveillé** : permet la surveillance d'installations jusqu'à 63 produits maxi.
- **Mode surveillé connecté** : mode surveillé avec gestion à distance à l'aide de l'application legrand ERP connecté.

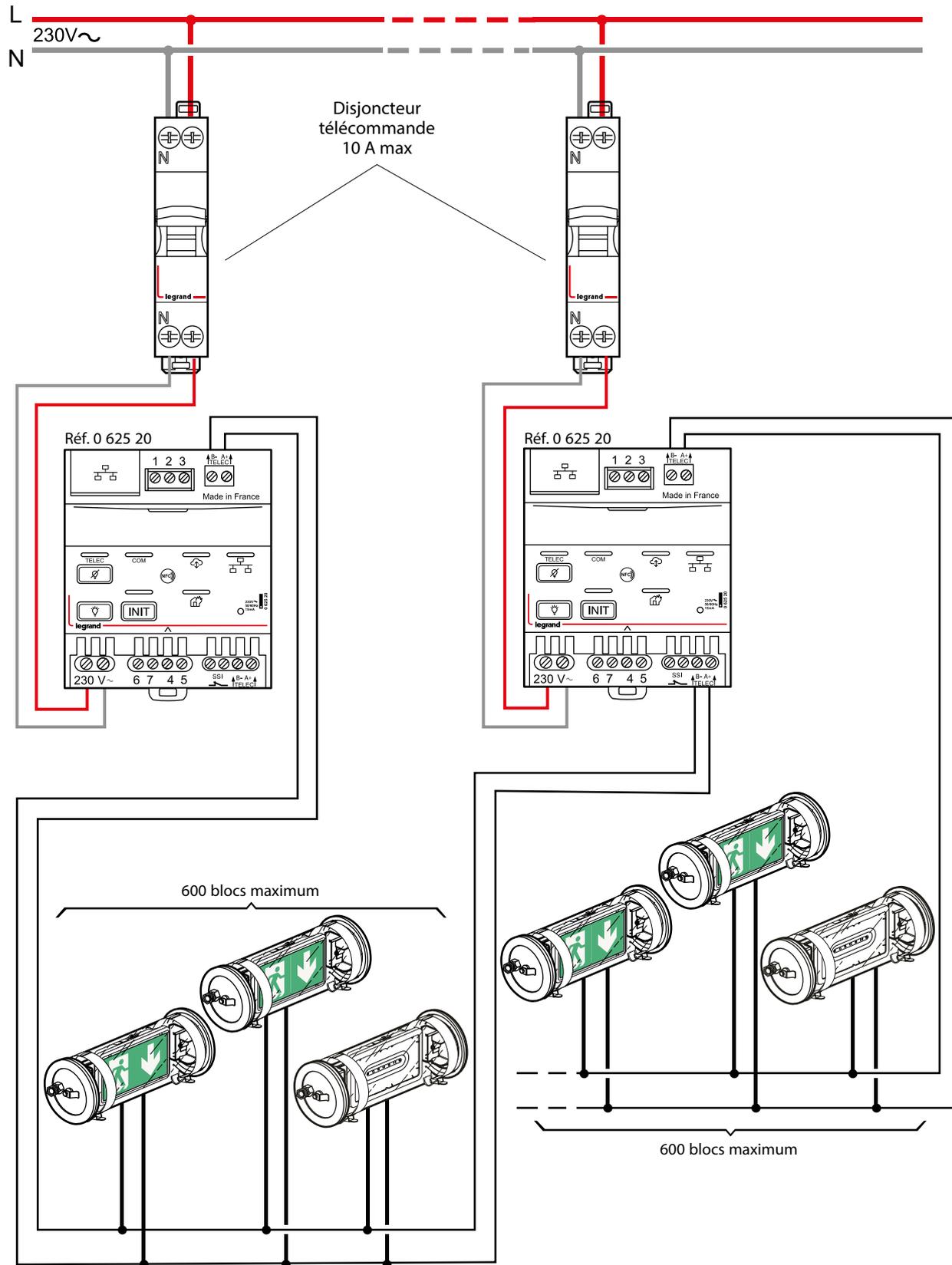


Pour plus d'informations, voir fiche technique télécommande connectée réf. 0 625 20.

4. RACCORDEMENT (suite)

■ **4.2 Télécommande de mise au repos (suite)**

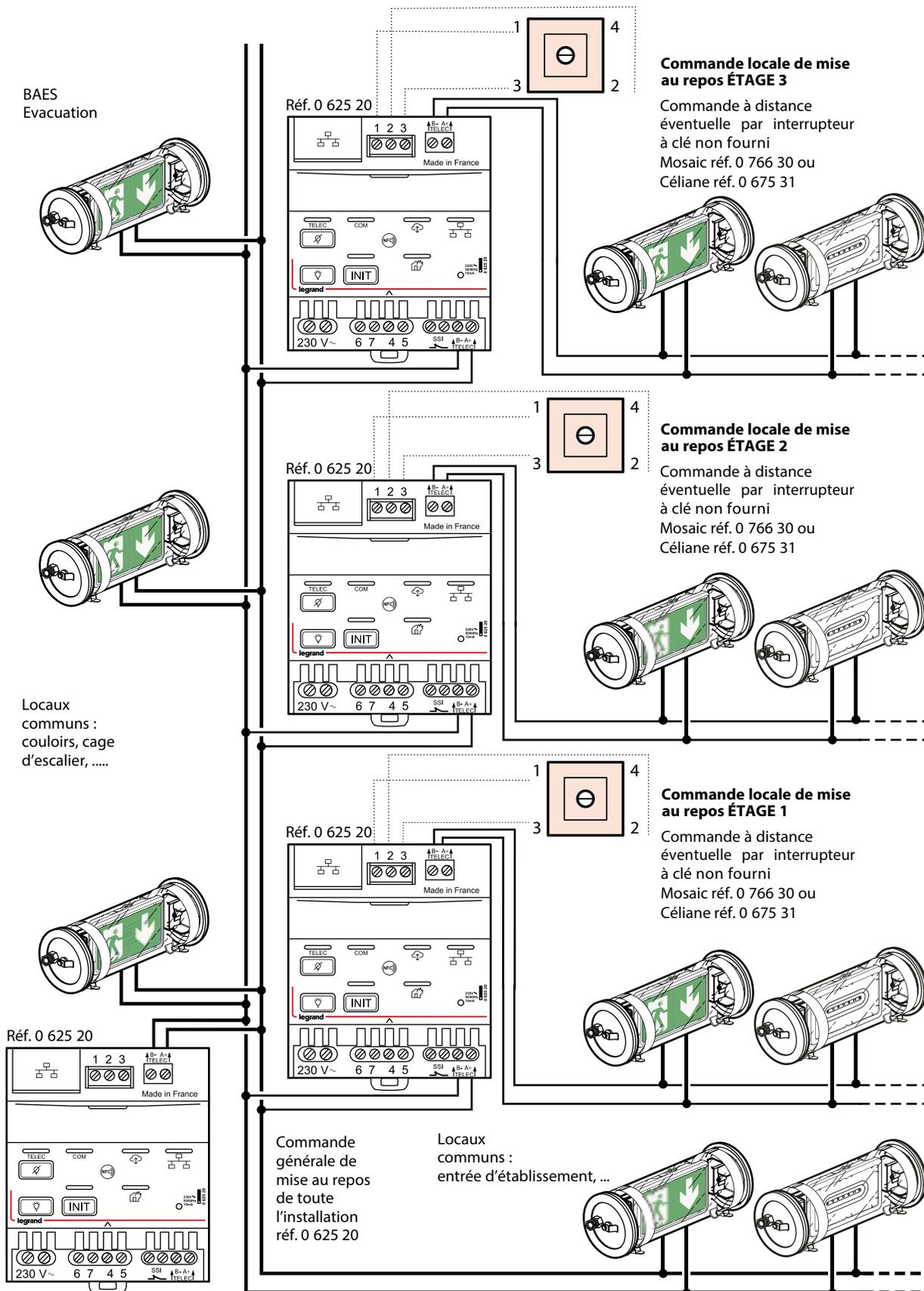
Installation (en mode standard) comportant plus de 600 BAES



4. RACCORDEMENT (suite)

■ **4.2 Télécommande de mise au repos (suite)**

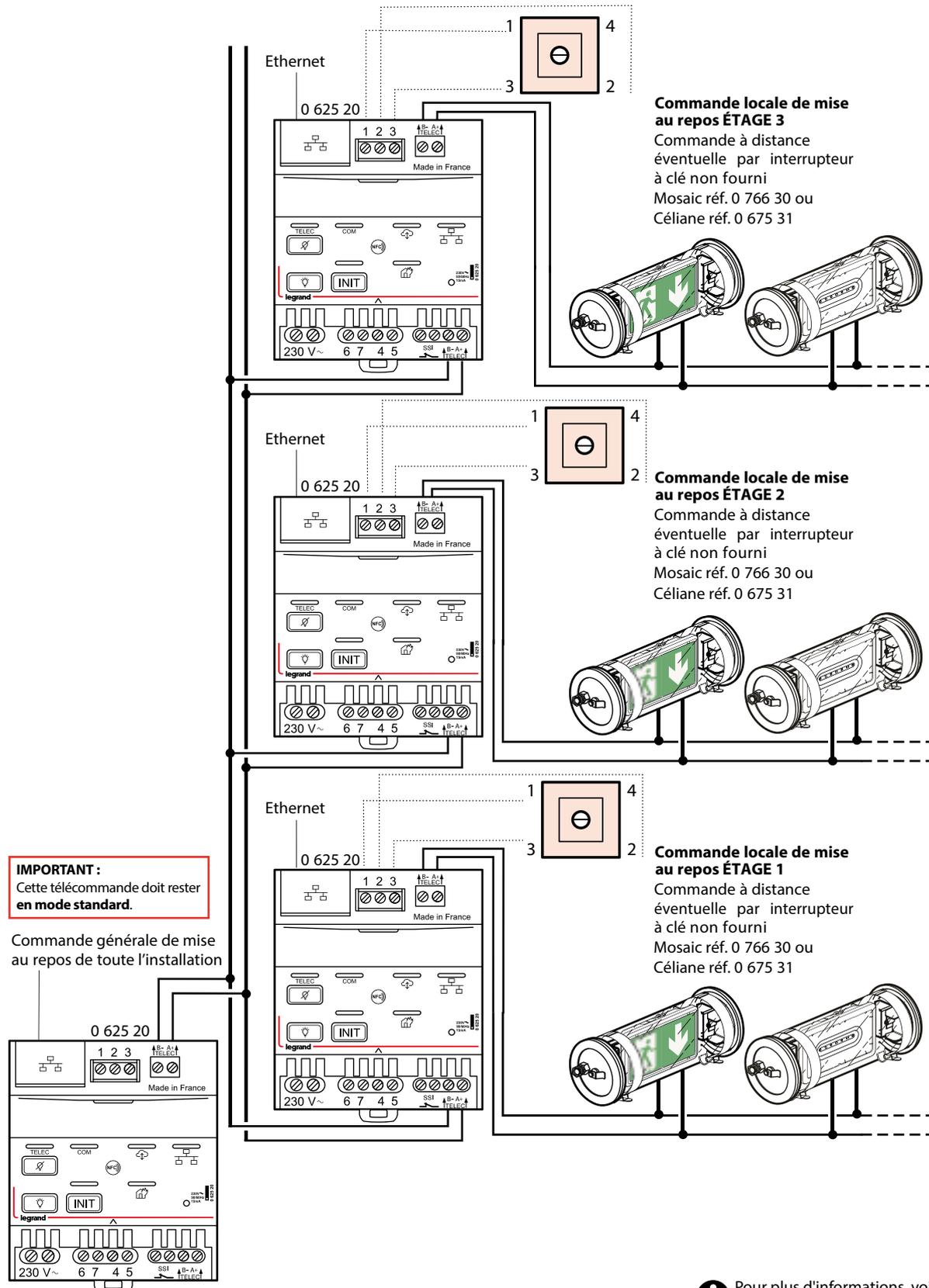
Mise au repos par zone d'une installation (en mode standard) comportant plusieurs zones d'exploitation :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Mise au repos d'une installation (en mode surveillé et en mode surveillé connecté) de plus de 63 produits

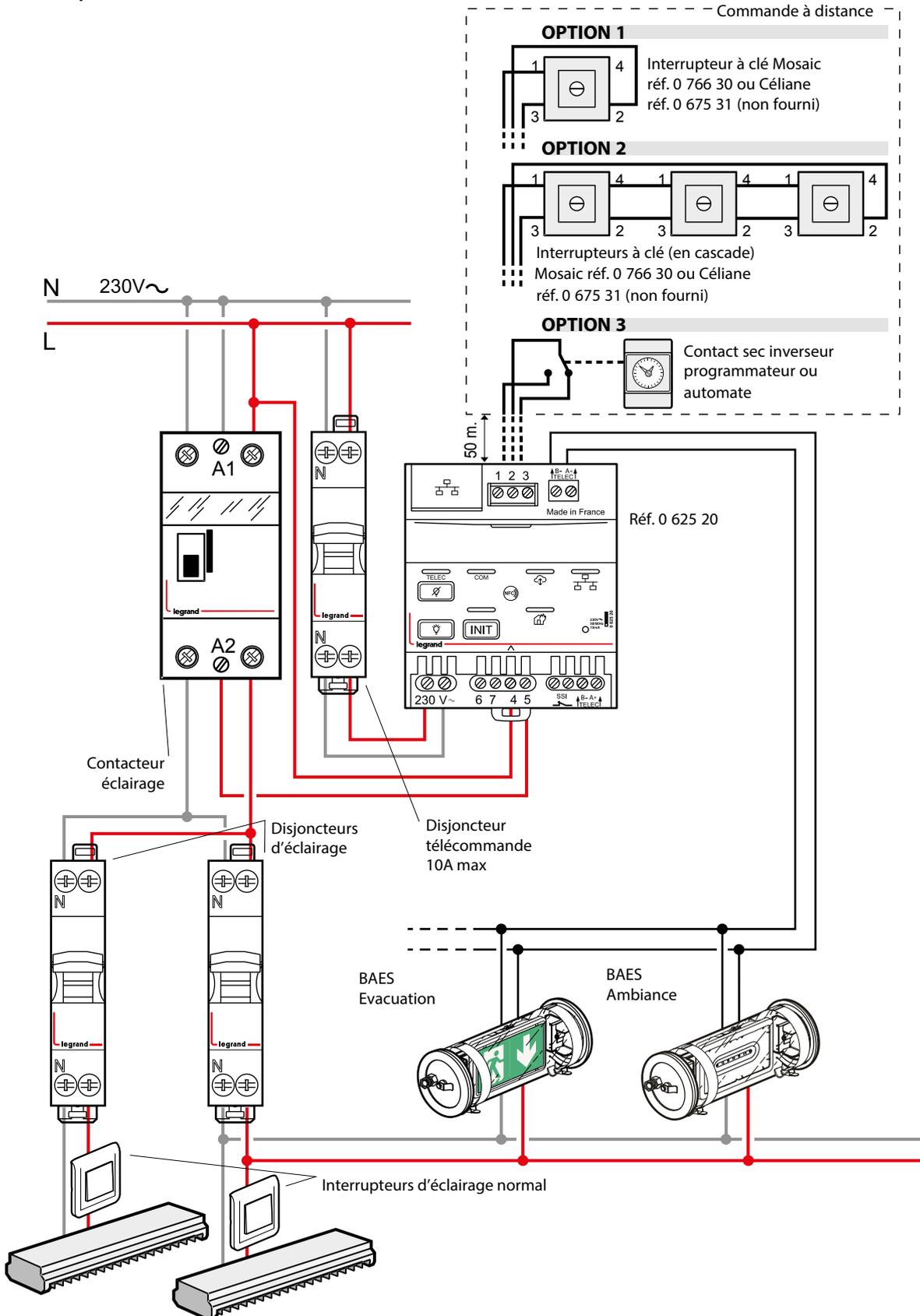


i Pour plus d'informations, voir fiche technique télécommande connectée réf. 0 625 20.

4. RACCORDEMENT (suite)

■ **4.2 Télécommande de mise au repos (suite)**

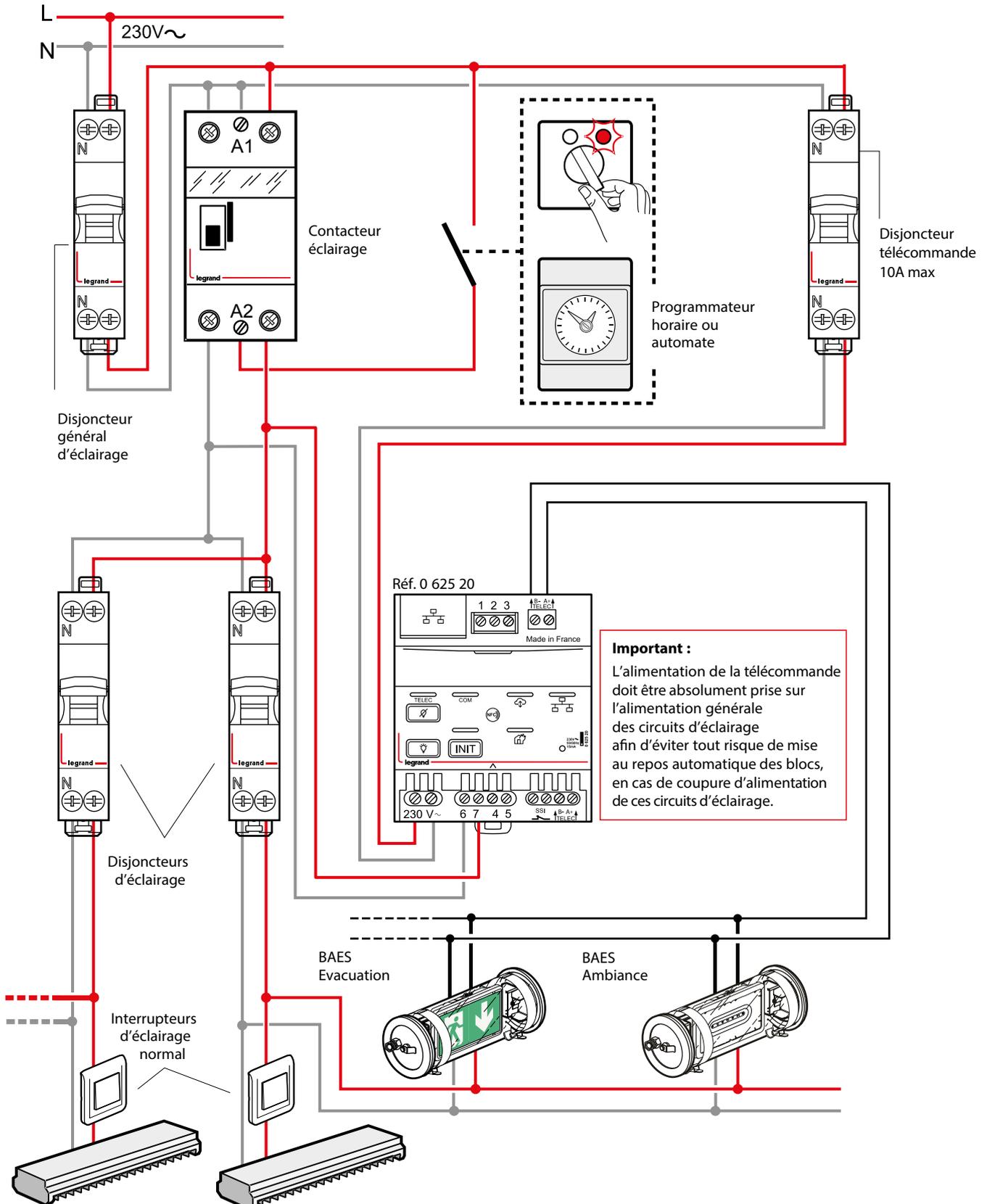
Coupage de l'éclairage et mise au repos (mode standard) des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 0 766 30 ou Céliane réf. 0 675 31 non fourni) ou par automatisme :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ **4.2 Télécommande de mise au repos (suite)**

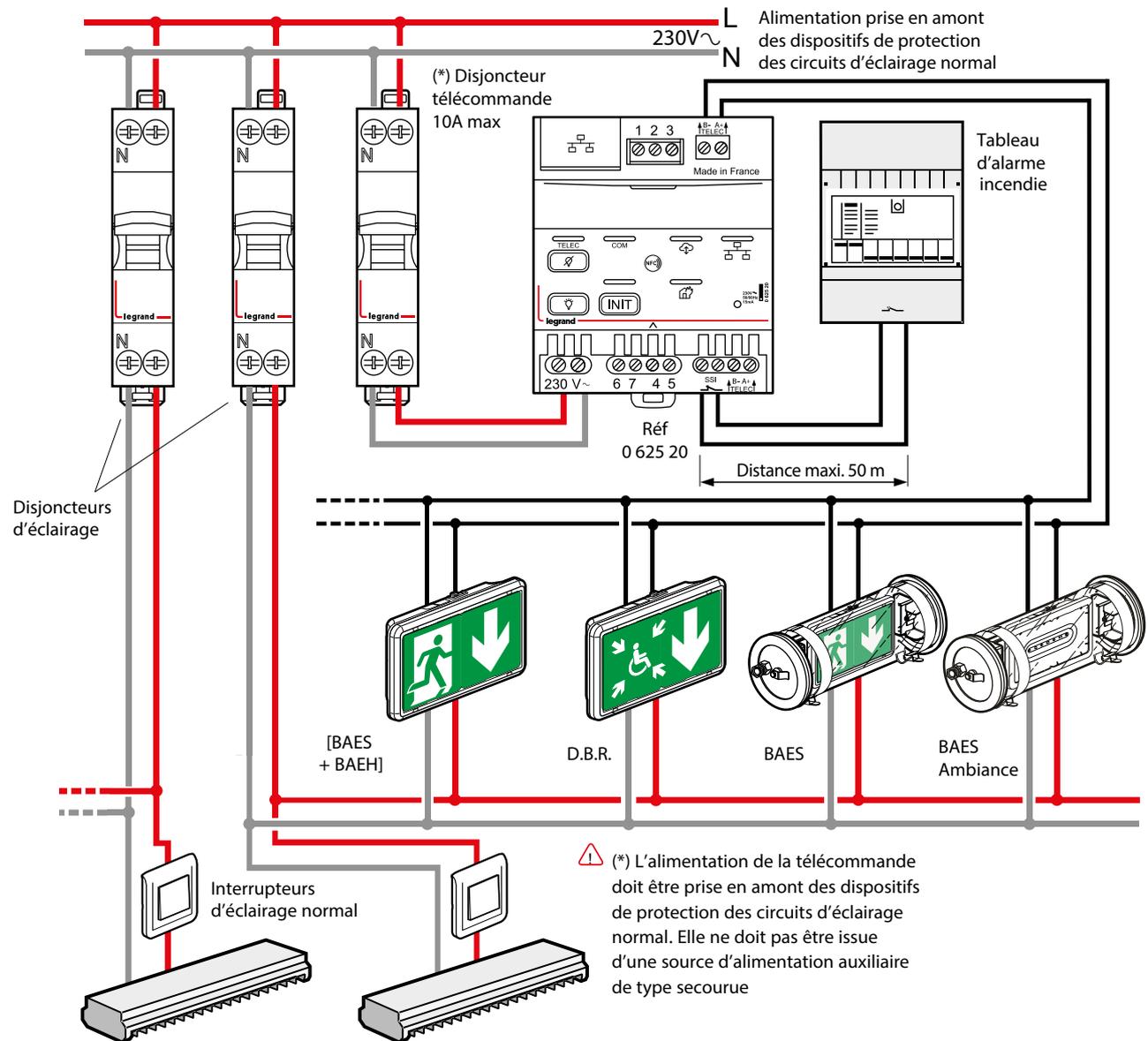
Mise au repos automatique (mode standard) des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos

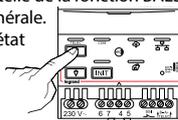
Fonctionnement avec des [BAES +BAEH] et/ou D.B.R et des BAES Legrand dans les ERP comportant des locaux à sommeil (réglementation française) et/ou des Espaces d'Attente Sécurisés (EAS).



IMPORTANT :

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, la télécommande 0 625 20 mémorise l'état d'alarme pendant une heure pour éviter la mise en repos accidentelle de la fonction BAES des [BAES + BAEH] en cas de nouvelle coupure d'alimentation générale.

La LED rouge signale la détection de l'ouverture d'un contact et l'état d'alarme incendie (🔴). En cas de réarmement anticipé (<1 heure) de l'alarme incendie (essais, fausse alarme, déclenchement intempestif), désactiver l'état d'alarme de la télécommande en appuyant sur la touche "extinction" (🔴). Pour éteindre les BAES, un nouvel appui sur la touche extinction est nécessaire.



5. MAINTENANCE

■ 5.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)

La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P).

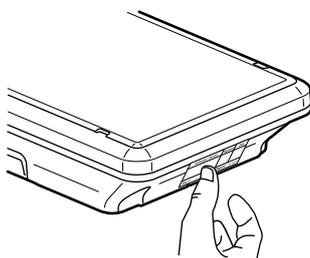
Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°		Réf. 0 609 00



Cette étiquette de maintenance réf. 0 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension. L'utilisation d'une télécommande réf. 0 625 20/21 ou 0 039 00/01 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage correspondant permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.

- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

■ 5.1 Maintenance périodique (suite)

La supervision de votre installation peut être faite avec le logiciel de supervision réf. 0 626 02. (pour plus de détails, consulter le guide LE05042XX)

Liste des sites supervisés.

Le site sélectionné en rouge voit le détail de l'installation apparaître sur la partie droite de l'écran

Permet de donner l'accès au logiciel depuis un autre poste (renseigner les paramètres du serveur)



Résumé de l'état de votre installation par site, avec le nombre de défaut repéré ainsi que la répartition des états

L'utilisation de la web application legrand ERPconnecté vous permettra d'avoir l'assurance de la conformité de vos installations et vous facilitera leur maintenance.



Ouverture de l'application legrand ERPconnecté sur smartphone, PC ou tablette : <https://erpconnecte.legrand.fr>
Compatible avec Firefox, Chrome et Edge.

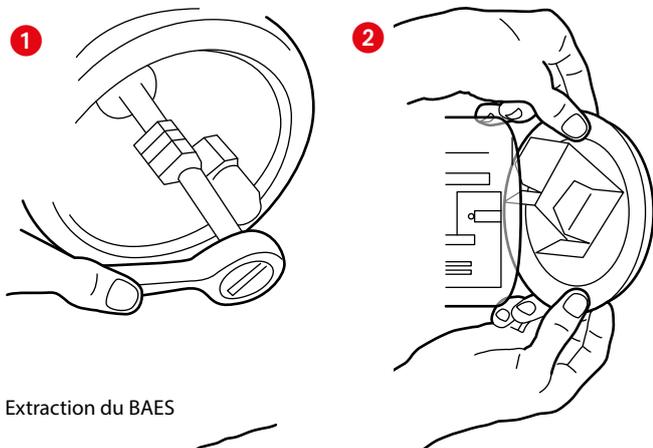
5. MAINTENANCE (suite)

■ 5.2 Remplacement des accumulateurs

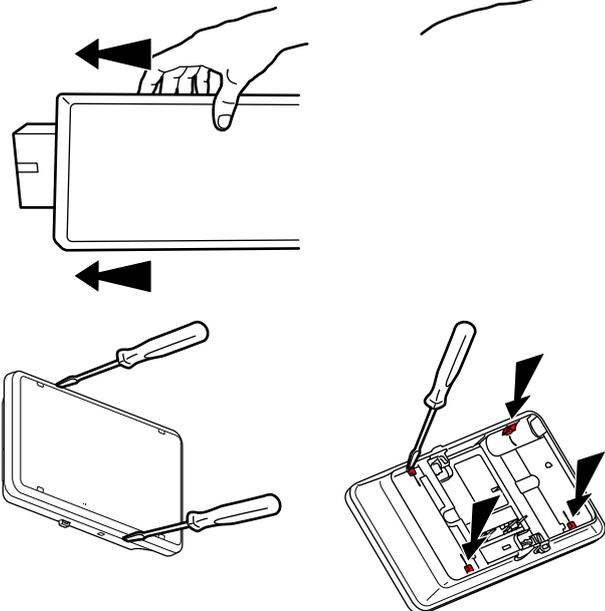
Batterie Ni-MH Type 6 V - 1,1 Ah AA réf. 0 610 81

Après avoir coupé le secteur, le produit peut être démonté pour remplacer la batterie.

Ouverture du tube.

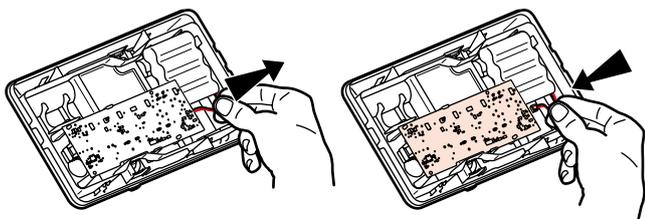


Extraction du BAES



Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Important : Le produit doit être au repos avant le démontage.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

6. CONFORMITÉ ET AGRÈMENT

NF C 71 801 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation ».

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'ambiance en France.

NF EN 62 034 : Systèmes automatiques de tests pour éclairage de sécurité sur batteries.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité ».

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours ».

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires ».

UTE C 71 806 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries NiMH dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à ces normes.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité.

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité ».

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours ».

Directives

- Directive BT 2014/35/UE du 26/02/2014 et 2011/65/UE du 08/06/2011 modifiée par 2015/863 du 31/03/2015 (ROHS 2)

- Directive CEM 2014/30/UE du 26/02/2014